



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Sous-Comité de statistique

Première session
18-20 février 2004
Bangkok

STATISTIQUES ÉCONOMIQUES: MESURE DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

(Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire)

**PROLONGEMENTS STATISTIQUES DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ
DE L'INFORMATION POUR LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le Sommet mondial sur la société de l'information s'est tenu à Genève du 10 au 12 décembre 2003. À cette occasion, la Commission économique pour l'Europe, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Institut de statistique de l'Unesco, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Office statistique des Communautés européennes ont organisé un atelier qui a donné lieu à un certain nombre d'exposés, de discussions et de propositions concernant la mesure de la société de l'information. Le présent document vise à faire ressortir de manière concise les questions qui intéressent plus particulièrement la région Asie-Pacifique, ainsi que celles généralement considérées comme ayant une grande importance pour tous les pays.

1. Un atelier intitulé «Suivi de la société de l'information: données, mesures et méthodes» s'est tenu à Genève les 8 et 9 décembre 2003, à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information. Un certain nombre de pays et plusieurs organisations internationales et régionales y ont participé¹. Les pays de la région de la CESAP ont été particulièrement présents puisque des participants provenant de Chine, de Malaisie et de Thaïlande ont fait des exposés introductifs. Au total, 13 pays de la région étaient représentés à l'atelier et ont contribué activement à ses travaux.

2. Au cours de l'atelier, divers thèmes ont été abordés, répartis entre les séances de fond suivantes:

- Le rôle des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la transformation de l'économie et de la société;
- L'ère du commerce électronique;
- Les gens dans la société de l'information: utilisation par les particuliers et les ménages et pénétration des TIC;
- Les TIC et la société: mesure des effets sociaux des TIC.

Les participants sont parvenus à un certain nombre de conclusions et de recommandations. Le rapport final de l'atelier est joint au présent document pour référence. Par souci d'éviter les répétitions, on s'est attaché ci-après aux questions qui intéressent plus particulièrement la région Asie-Pacifique, ainsi qu'à celles généralement considérées comme ayant une grande importance pour tous les pays.

3. Il est à noter qu'ont participé à l'atelier non seulement des statisticiens mais aussi des experts, des chercheurs et des responsables d'organismes publics. Certaines délégations comprenaient des représentants tant du bureau national de statistique que d'organismes compétents en matière de TIC tandis que d'autres étaient composées de représentants soit du seul bureau national de statistique soit d'organismes ayant compétence en matière de TIC ou dans un autre domaine. Cela était justifié car s'il est vrai que la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique sont du ressort des instituts officiels de statistique dans de nombreux domaines, tel n'est pas toujours le cas des chiffres relatifs aux TIC; en effet, ce sont souvent d'autres organismes qui, en matière de TIC, ont un pouvoir réglementaire et administratif et la responsabilité des infrastructures ou d'autres aspects essentiels des TIC, y compris la compilation de certaines statistiques. De plus, il a été dit séance après séance que la mesure statistique de la société de l'information et des TIC devait être étroitement liée aux choix politiques en la matière. Cela suppose que les différents acteurs concernés au niveau national (statisticiens, décideurs, responsables des organismes officiels) se coordonnent pour répondre au besoin d'une information quantitative sur les TIC et la société de l'information. Par ailleurs, les organisations internationales et régionales doivent opter pour une approche multidisciplinaire si l'on veut pleinement comprendre tous les tenants et aboutissants de la question et les points de vue y afférents.

¹ Toute la documentation de l'atelier, y compris le rapport final annexé au présent document, est disponible à l'adresse électronique suivante: <<http://www.unece.org/stats/documents/2003.12.wsis.htm>>.

4. Cela a des implications pour le travail qui se fait au niveau tant national qu'international. En mettant en place au niveau national des équipes spéciales multidisciplinaires pour les TIC et la société de l'information, on garantirait une exploitation optimale des données déjà disponibles, sans compter que ces équipes spéciales seraient les meilleurs interlocuteurs nationaux possibles des institutions internationales et faciliteraient ainsi la coordination et le partage des données d'expérience. Le Sous-Comité pourrait souhaiter discuter de l'opportunité d'établir et d'institutionnaliser pareilles équipes spéciales. Les membres de la CESAP qui se sont déjà dotés de ce genre de mécanisme de coordination pourraient souhaiter partager leur expérience.

5. À l'atelier de Genève, il a été rappelé que tous les organismes de statistique dans le monde sont censés travailler sur la base des Principes fondamentaux de la statistique officielle². Il a aussi été souligné que les statistiques officielles doivent être compilées selon des méthodes scientifiques et suivant des nomenclatures et définitions internationalement reconnues. Un autre aspect pertinent des Principes touche au risque de porter atteinte à la vie privée et à la confidentialité quand on analyse l'utilisation que les particuliers et les sociétés font des TIC. Il est indiqué dans les Principes que «les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs» et que «les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques». Dans ce contexte, on a discuté à l'atelier de Genève de la manière dont les techniques nouvelles (les robots logiciels par exemple) pouvaient servir à étudier l'usage que les particuliers font de l'Internet; les participants ont vu dans la disponibilité de ces techniques et dans la facilité qu'elles offrent de comparer des données provenant de sources et de bases de données différentes des perspectives très intéressantes en matière de recherches sur l'utilisation des TIC par les particuliers, mais aussi un danger pour la vie privée et la confidentialité. Plusieurs participants ont rappelé qu'il y avait une limite à ne pas franchir et que l'intérêt scientifique présenté par l'analyse du comportement des internautes et des utilisateurs des TIC en général ne pouvait justifier qu'on viole le principe du respect de la vie privée. Le Sous-Comité pourrait souhaiter réaffirmer que, pour se conformer aux Principes, il faut garantir le respect de la vie privée et de la confidentialité, pour les particuliers et les sociétés, et légiférer en ce sens en promulguant une loi relative aux TIC ou en élargissant aux TIC la législation en vigueur.

6. Les participants se sont aussi intéressés aux indices composites conçus pour mesurer le progrès de l'informatisation dans un pays ou une région donnée. Ainsi, en Chine, le Centre international d'information statistique du Bureau statistique national a mis au point un indice pour analyser la fracture numérique dans le pays et y remédier. L'Union internationale des télécommunications a expliqué aux participants en quoi consistait son indice d'accès numérique, composé de huit variables réparties en cinq

² Adoptés à la session extraordinaire de la Commission de statistique de l'ONU en 1994. Voir E/CN.3/1994/18.

catégories. Par ailleurs, il existe beaucoup d'autres indices permettant de prendre la mesure des TIC et nombreux sans doute sont ceux encore à venir. Il est parfois reproché à ces indices d'être subjectifs, en particulier pour ce qui concerne la pondération des différentes variables qui les composent. À cet égard, les participants ont affirmé avec force qu'il n'était possible de satisfaire le besoin de statistiques dans le domaine des TIC qu'en se dotant d'indicateurs basés sur des conceptions et des définitions communes et internationalement acceptés et approuvés. Des indices composites peuvent bel et bien être conçus et appliqués, pour autant qu'ils soient calculés aussi objectivement que faire se peut et viennent en complément d'un ensemble d'indicateurs plus large, plus analytique et internationalement reconnu. Le Sous-Comité pourrait souhaiter examiner l'expérience accumulée au niveau régional en matière d'indices composites et formuler des observations sur l'orientation à donner à l'activité future du secrétariat concernant un ensemble commun d'indicateurs utiles pour mesurer les TIC et la société de l'information.

7. Des initiatives ont déjà été prises pour renforcer la comparabilité des statistiques obtenues dans les pays de la région Asie-Pacifique en matière de TIC. À l'atelier, le Centre chinois d'information sur le réseau Internet (CNNIC) a informé les participants de deux colloques qu'il avait organisés à Beijing en juillet 2002 (Colloque international sur les techniques de statistique et de recherche concernant l'Internet) et septembre 2003 (Colloque sur les statistiques informatiques concernant l'Internet dans la région Asie-Pacifique). À l'occasion du deuxième colloque, il avait été décidé, sur proposition du CNNIC, de créer l'Alliance Asie-Pacifique pour la recherche sur l'Internet. En sont actuellement membres les organismes de réglementation de l'Internet de Hong Kong (Chine), de Macao (Chine), de la Province chinoise de Taiwan et de la République de Corée. À l'atelier, le CNNIC a invité les autres organismes de la région Asie-Pacifique qui s'occupent de statistiques et de recherche concernant l'Internet à se joindre à cette initiative.

8. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) avait organisé un atelier consacré aux statistiques de l'économie numérique les 19 et 20 septembre 2002³. Le site Web <<http://www.e-asean.info/sitemap.html>> est encore en construction mais certains documents sont déjà disponibles en ligne. Les pays membres de l'ASEAN se réjouissent à la perspective de disposer d'un ensemble commun d'indicateurs améliorant la comparabilité de leurs données. Ils sont en outre désireux de collaborer avec d'autres initiatives dans ce domaine. Le secrétariat continuera de suivre les projets lancés dans la région et contribuant à établir des indicateurs TIC dans une perspective régionale. Les participants sont invités à faire connaître au secrétariat toute autre initiative à cet égard.

9. Lors de l'atelier, on a soulevé la question du caractère évolutif de la société de l'information. Quand on s'intéresse à cette dernière, on ne se contente plus de mesurer le taux de pénétration des TIC et des médias traditionnels (autrement dit, d'étudier les utilisateurs), mais on mesure aussi l'usage qui en

³ Voir Zulfikar Mohammad Rachman, "ASEAN e-readiness assessment" à <<http://unpan1.un.orf/intradoc/groups/public/documents/APCITY/UNPAN011274.pdf>>.

est fait et, lorsque utilisateurs et usages sont connus, les retombées des TIC sur la société. Il importe donc de constater que la société de l'information est une cible mouvante et que, par conséquent, des indicateurs pertinents pour un pays qui entre dans la société de l'information le sont de moins en moins à mesure que les TIC s'implantent davantage dans ce pays. Les indicateurs retenus devront donc être suffisamment souples pour prendre en compte les informations nécessaires aux différents stades du développement des TIC dans une société donnée. On pourrait pour cela s'inspirer de l'expérience accumulée avec la mise au point d'autres jeux d'indicateurs, tels ceux relatifs au suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. Les participants ont estimé que le travail de définition d'un ensemble commun d'indicateurs devrait faire fond sur les conceptions et les définitions déjà existantes et reconnues au niveau international.

10. On a aussi discuté de la mesure dans laquelle la fracture numérique dépend d'autres variables socioéconomiques. Il faut à ce sujet établir une distinction entre la fracture interne ou nationale et celle qui sépare des pays ou des régions. C'est ainsi qu'au niveau national, le sexe, l'âge, le statut social, la qualité de citadin ou de rural, l'instruction et le revenu sont des paramètres susceptibles de déterminer et d'expliquer des taux différents de pénétration des TIC selon les secteurs de la population considérés. Il existe aussi une fracture numérique entre les pays. Quant aux statistiques disponibles concernant les TIC et la société de l'information, elles tendent, comme pour d'autres domaines de la statistique officielle, à être plus abondantes dans les pays où la pénétration des TIC dans la population est la plus élevée. Par ailleurs, les participants ont encore noté que, sur le plan de l'utilisation des TIC, la fracture numérique entre les sexes est plus marquée dans les pays où l'on dispose de moins de données. Quoi qu'il en soit, les gouvernements doivent établir le profil des utilisateurs des TIC et comprendre l'usage qu'ils font de ces techniques pour pouvoir mettre en place des politiques visant à réduire la fracture numérique interne.

11. Les participants ont noté que deux approches différentes avaient été suivies pour collecter les données relatives aux utilisateurs, aux utilisations et aux retombées des TIC: soit ajouter aux enquêtes existantes des questions relatives aux TIC, soit concevoir et effectuer de nouvelles enquêtes spécifiques. Bien entendu, ces deux approches peuvent s'appliquer de manière concomitante. La première solution – la méthode «additive» – permet d'exploiter les bases de sondage existantes et de lier les TIC à d'autres variables socioéconomiques, pour obtenir ainsi un profil socioéconomique des utilisateurs des TIC. La deuxième solution paraît plus judicieuse si l'on veut évaluer et étudier les utilisations et les retombées des TIC. À cet égard, il est un point très important à considérer, surtout si l'on opte pour la méthode «additive», qui est l'âge des utilisateurs des TIC. Il semblerait que, dans certains pays, les utilisateurs potentiels englobent toutes les personnes âgées de plus de 6 ans, voire de plus de 3 ans dans le cas des États-Unis. Les enquêtes basées sur des échantillons composés exclusivement d'adultes risquent de passer à côté d'utilisateurs importants des TIC. Cette question de l'âge est plus facile à prendre en compte si l'on fait le choix d'enquêtes spécifiques sur les TIC.

12. Beaucoup de pays en développement ont en commun le phénomène de l'accès collectif aux TIC, dont on a un exemple avec les kiosques Internet, qui permettent à plusieurs utilisateurs d'accéder à l'Internet. En pareil cas, il est aisé de mesurer certaines variables, tel le volume des données échangées, mais plus malaisé d'en déterminer d'autres, tel le nombre d'utilisateurs. L'accès collectif pose un problème statistique potentiellement très grand pour la région Asie-Pacifique et devrait faire l'objet de recherches plus approfondies pour qu'on puisse estimer de façon plus réaliste les taux de pénétration des TIC chez les non-citadins et chez les gens à faible revenu.

13. La principale recommandation issue de l'atelier de Genève est que «les cinq commissions régionales de l'ONU devraient, en collaboration avec les organisations régionales compétentes, s'engager à organiser en 2004, dans chaque région, une réunion en rapport avec les TIC sur les questions relatives au suivi de la société de l'information. Tant les utilisateurs que les producteurs de statistiques officielles devraient collaborer en vue d'organiser ces réunions qui sont appelées à contribuer à l'organisation d'une réunion mondiale récapitulative au début de 2005 (dates et lieu à déterminer), dans le but de préparer un plan d'action pour le prochain Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra à Tunis». Le secrétariat a déjà commencé à préparer le cadre général de cette réunion et à explorer des sources possibles de financement, mais il importe que le Sous-Comité s'exprime sur la question et, le cas échéant, marque son accord et encourage le secrétariat à poursuivre ce travail. La prochaine session de la Commission, qui se tiendra à Shanghai (Chine) du 22 au 28 avril 2004, sera l'occasion de mobiliser le plus grand appui politique et financier possible des membres de la CESAP, des pays donateurs et des institutions.

14. En conclusion, le Sous-Comité est invité à examiner les points suivants et à présenter ses vues:

- Des choix politiques devraient présider à la mesure des TIC et de la société de l'information. Des équipes spéciales constituées au niveau national et comprenant des statisticiens, des représentants des organismes de réglementation compétents en matière de TIC et des décideurs devraient étudier comment mesurer les TIC et la société de l'information au niveau national et assurer la coordination pour le pays;
- Les Principes fondamentaux de la statistique officielle devraient être à la base du travail statistique relatif aux TIC et à la société de l'information. Ils devraient guider ce qui se fait aux niveaux national et international pour des questions telles que le choix des méthodes scientifiques, les nomenclatures et définitions internationalement reconnues et les aspects problématiques des TIC pour les particuliers et les sociétés en matière de vie privée et de confidentialité;
- Ce travail statistique suppose un ensemble d'indicateurs internationalement accepté et approuvé, qui soit fondé sur des conceptions et des définitions communes. S'ils sont conçus de manière scientifique, notamment pour ce qui concerne la pondération, les indices composites pourront aider à compléter et unifier les indicateurs nécessaires aux gouvernements;

- Les initiatives régionales en la matière, telles que l'Alliance Asie-Pacifique pour la recherche sur l'Internet et le projet de l'ASEAN, sont les bienvenues car elles constituent un premier pas vers l'harmonisation des conceptions et des définitions, ainsi que vers la mise en évidence des questions intéressantes telle ou telle sous-région de la CESAP. Le secrétariat devrait mettre à profit ces initiatives et impliquer les organismes concernés dans ses activités futures;
- La société de l'information, l'accès aux TIC et leurs utilisations et retombées évoluent avec le temps et avec le niveau de développement d'un pays. C'est pourquoi tout ensemble d'indicateurs convenu au niveau international devrait être suffisamment souple pour pouvoir s'appliquer aux différents stades de la société de l'information par lesquels les pays passent;
- Ce travail de mesure doit être mis en corrélation avec d'autres variables tels que le sexe, l'âge, le statut social, la qualité de citadin ou de rural, l'instruction et le revenu pour qu'on puisse mieux définir le profil socioéconomique des utilisateurs des TIC. Cela permettra d'élaborer des politiques visant à réduire la fracture numérique au niveau national;
- Les enquêtes relatives aux TIC et à la société de l'information peuvent être spécialement conçues à cet effet; sinon, la collecte des données peut se faire en exploitant des enquêtes existantes assorties de certaines questions ou modules spécifiques. Une démarche mixte est aussi possible. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, il importe de se souvenir que l'âge minimal des utilisateurs à inclure dans l'enquête peut, dans le cas des TIC, être nettement plus bas que celui normalement retenu pour les enquêtes statistiques menées dans d'autres domaines;
- Il est très utile pour les pays en développement et pour la région de mesurer le niveau d'accès collectif aux TIC;
- L'action que le secrétariat mènera en matière de statistiques relatives aux TIC et à la société de l'information devra s'inscrire dans le cadre d'une campagne mondiale, dont le point culminant sera la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, 2005). L'aval des pays membres est nécessaire si l'on veut que le secrétariat trouve l'appui financier et politique dont il a besoin pour agir.